

**COMMUNE DE VAILLY**  
**COMPTE RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE**  
**COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2014**

**Présents :** Yannick TRABICHET, Présidente, Michaël STEHLIN, adjoint, Marlène BONDAZ, Carole CURSAT, Laurent NAZAIRE, Françoise BOUVIER, Félix TAGAND, Viviane TRABICHET, Anne-Marie WEYENETH.

**Absent :** néant

**Secrétaire de séance :** Mme BONDAZ Marlène

Madame le Maire présentent les personnes de la société civile qu'elle a nommées par arrêté pour être membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et les remercie pour leur présence. Un rappel du rôle du CCAS est fait (cadeaux de Noël des enfants de l'école primaire, colis des personnes âgées, voyage de la fête des mères, aide financière pour le budget du multi accueil « Les Bout'Chou du Brevon » avant qu'il entre dans les compétences de la Communauté de Communes du Haut-Chablais...). Madame le Maire insiste sur le caractère intergénérationnel des activités du CCAS. Elle invite les membres du conseil d'administration à faire remonter en mairie toute information qui pourrait être en rapport avec ce rôle social et dit que toute idée permettant ce lien entre les différentes générations sera le bienvenu.

Information est donnée sur la permanence de l'assistante sociale, Mme STEFANI, qui a lieu chaque mardi après-midi en mairie de Bellevaux.

**I – ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT**

Madame Carole CURSAT est candidate. Après vote à bulletin secret, elle est élue à l'unanimité vice-présidente du CCAS.

**II – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Le budget primitif est voté à l'unanimité. Il s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 5 395,91 € en section d'investissement (excédent antérieur) et à la somme de 6 076,35 € en section de fonctionnement, détaillée comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

Fêtes et cérémonies	5 000.00€
Autres Charges exceptionnels	1 076.35€

Recettes de Fonctionnement :

Subvention du budget communal	5 000.00€
Reprise excédent antérieur	1 076.35€

### **III – QUESTIONS DIVERSES**

Il est évoqué de remettre l'âge des colis de Noël à 65 ans au lieu de 70 ans comme il était pratiqué jusqu'à présent. La commission est chargée d'évaluer le nombre de personnes que cela représenterait en plus, afin de voir si le budget permet ce changement.

Par ailleurs, il est également décidé de relancer le repas des personnes âgées, qui aurait lieu dans l'automne. Seules les personnes qui n'iront pas à ce repas seront destinataires du colis de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h55.

La Présidente,

Yannick TRABICHET